

2022 2023

Pour faciliter votre inscription à JRM, pensez à vous munir des éléments suivants :

1) CERTIFICATS MEDICAUX (il vous en faut deux)

OBLIGATOIRE POUR TOUS

Pas du Questionnaire

- **Un sur votre PASSEPORT SPORTIF** « apte à la compétition » avec le tampon, la date et la signature de votre médecin.
- **Un sur papier libre** téléchargeable sur le site (<https://judo-reims-metropole.fr>) avec la mention : **APTE A LA PRATIQUE DU JUDO EN COMPETITION**

2) PASSEPORT SPORTIF :

- Le passeport sportif est obligatoire dès la première licence et quel que soit l'âge (il est valable **8 saisons sportives** et vous coûtera **8 euros**). Il existe sous deux formats différents (un enfant et un adulte)
- Le passeport sportif est la carte d'identité du judoka. Il donne tous les éléments à la connaissance de la personne (sa couleur de ceinture et la date d'obtention, son suivi médical, son affiliation via son timbre licence à la fédération).
- Il faut demander le formulaire pour l'obtention du document, **le club se charge de faire des commandes groupées.** Ce n'est pas Judo Reims Métropole qui délivre le passeport sportif.

3) LICENCE FEDERALE

- Elle vous coûtera **21,00 €** pour les enfants nés en 2018, pour les autres enfants comme adultes elle est fixée par la fédération à **41,00 €**
- A télécharger et à imprimer sur le site du club : <https://judo-reims-metropole.fr>
- A remplir en lettre d'imprimerie de manière lisible
- La licence fédérale est obligatoire et vous permet d'être assuré pour la pratique de l'activité
- **Une adresse courriel valide est obligatoire**

4) COÛT DE LA COTISATION

- Elle diffère en fonction de la catégorie d'âge, se référer à la grille tarifaire (téléchargeable sur le site : <https://judo-reims-metropole.fr>)

5) MODALITES DE PAIEMENT

- Le coût global de l'activité correspond à l'addition des coûts de la licence et de la cotisation
- Les moyens de paiement peuvent-être variés :
 - o Vous avez la possibilité de régler :

- en **trois fois** au **MAXIMUM** par chèque bancaire datés au jour de l'inscription déposé sur trois mois consécutifs
- en **espèce numéraire également en trois fois MAXIMUM sur trois mois consécutifs**
- Vous pouvez utiliser les **passeports loisirs** (CAF que nous accepterons jusqu'au 01/11/2021) ou les aides aux sports (MSA) qui viendront en déduction de la somme globale
- **ANCV Sport (et uniquement ceux-ci)**
- Vous pouvez demander une facture pour vous faire rembourser une aide auprès de votre comité d'entreprise
- **Exemple pour un paiement en 3 fois concernant un enfant né en 2013. Coût total 179,00, lors du premier versement vous versez le coût de la licence et 1/3 de la cotisation soit (41,00€+46,00€) 87,00€, puis deux versements de 46,00€. Le premier versement comprend toujours le coût de la licence et une partie de la cotisation. Les frais de licences sont reversés intégralement à la fédération de judo.**

LE JOUR DE L'INSCRIPTION, VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET

- **S'il vous manque des pièces à votre dossier, votre inscription ne pourra être prise en compte et retardera d'autant le début de la pratique sportive.** Excepté pour les essais concernant les nouveaux adhérents, tous les anciens licenciés ne pourront monter sur le tatami que s'ils sont en règle avec leur inscription
- Pour tout paiement par chèque les mettre à l'ordre de J.R.M. (pour Judo Reims Métropole)
- Tous les documents sont téléchargeables sur le site :



FLASHEZ le QRCode et accédez directement au site



<https://judo-reims-metropole.fr>

Correspondant : Trésorier Général
Enseignant diplômé d'État
Ludovic MARTIN-KLEISCH
jrmtresorier@gmail.com
tel : 06 70 64 17 98